

Procès à Toulouse le 16 décembre

Chefs d'accusation pour le prévenu (X):

Faits commis le 22/11/2014 à Toulouse.

- Outrage à une personne dépositaire de l'autorité publique
- Rébellion
- Participation sans arme à un attroupement après sommation de se disperser

La scène:

Le prévenu est séparé de sa fille et de son fils de 17 ans par un cordon policier, alors qu'ils se font interpellés au niveau du Laser Game, avenue de Muret.

Il aperçoit au loin son fils qui venait de se faire matraquer, le visage en sang (trauma crânien et du cuir chevelu constatés par médecin légiste), et se dirige donc vers le dispositif policier pour prendre des nouvelles, un policier le rassure quant à l'état de santé, mais le bloquent malgré tout.

A ce moment, un des 4 agents de la BAC qui étaient sortis du barrage policier bloquant l'Avenue s'adresse à lui pour lui dire "Si ça te plaît pas, t'as qu'à dégager".

X s'énerve et répond notamment "Je nique la République, la justice et la police!"

C'est selon lui "un questionnement par rapport à l'institution, et pas aux personnes", et reconnaît ces termes, sans se reconnaître dans ces termes, car c'est une personne très calme.

Parties Civiles: 4 policiers représentés par une avocate.

"Choqués par les insultes et la violence verbale d'un père de famille", ils demandent 400€/policier + 600€ d'amende.

Le Procureur rajoute 2 mois avec sursis en plus.

L'avocat ajoute que la démarche de X était d'accompagner son fils (qui aura 18 ans dans 3 mois) à la manif pour éventuellement le protéger car il était inquiet, et qu'il s'agit donc d'une noble démarche éducative.

Il met aussi en avant sa réaction instinctive, face à une situation d'inquiétude et d'impuissance, et qu'un casier judiciaire pénaliserait son activité professionnelle.

DECISION:

2 MOIS AVEC SURSIS NON INSCRITS AU BULLETIN N°2

800€ soit 200€ de dommages et intérêts pour les 4 agents de la BAC.

600€ d'amende

1400€ au total.